

Informations concernant la réunion du Groupe de négociation
de l'OMC sur la facilitation du commerce
des 13 et 14 juin 2005

Ray McDonagh

La réunion du Groupe de négociation de l'OMC sur la facilitation du commerce s'est tenue à Genève les 13 et 14 juin 2005. Le Secrétariat de l'OMD a été invité à assister à cette réunion, ainsi que les Secrétariats du FMI, de l'OCDE, de la CNUCED et de la Banque mondiale.

Le Secrétariat de l'OMD a présenté une compilation des propositions formulées à cette date qui sera mise à jour pour refléter toute nouvelle proposition présentée. Il s'agit sans doute du document le plus important présenté à ce jour dans le cadre de ce processus. Les rubriques générales qu'il contient pourraient constituer la base de tout accord éventuellement négocié. Le document est thématique et fait référence au traitement spécial et différencié et au renforcement des capacités. Une délégation a suggéré que les futures négociations soient liées aux sujets identifiés. D'autres ont demandé qu'un lien soit clairement établi avec l'article du GATT en cause. Le Secrétariat de l'OMC a fait observer que certaines des propositions se recourent et s'appliquent donc à un ou plusieurs articles.

Dix nouveaux documents ont été présentés. Leur teneur reflète le fait que les intérêts des membres présentent des traits communs (rien de nouveau, simplement la répétition de la teneur des documents précédents). La CE a présenté un document exhaustif concernant des aspects de l'article VIII, en proposant notamment la suppression des sociétés d'inspection avant expédition.

Plusieurs références positives aux instruments de l'OMD : listes de contrôle, Etude sur le temps nécessaire pour la mainlevée, Directives sur la mainlevée immédiate, Modèle de données douanières, Convention de Kyoto révisée et Evaluation des risques. Une délégation a mentionné positivement les initiatives de l'OMD sur le renforcement des capacités, notamment le Cadre du diagnostic.

L'importance du traitement spécial et différencié et du renforcement des capacités aux fins d'une éventuelle acceptation a été soulignée au cours d'une session informelle consacrée au renforcement des capacités. Il a été suggéré que l'OMC prenne en charge et coordonne le renforcement des capacités. Les modalités pratiques de mise en oeuvre d'une telle activité n'ont pas été précisées, mais la création d'un Comité ad hoc composé de représentants d'Organisations internationales a notamment été proposée. Une délégation, au nom d'un groupe, a accueilli favorablement l'ordre du jour plus structuré qui permet d'examiner de manière détaillée, bien qu'informelle, les questions du traitement spécial et différencié et du renforcement des capacités.

La réunion a accueilli de nombreux participants, ce qui laisse à penser que les administrations nationales des douanes des pays en développement et des pays les moins avancés apportent leur contribution à l'échelon national. Plusieurs représentants de pays en développement étaient bien informés en matière douanière, alors que d'autres, essentiellement de pays développés, semblaient l'être beaucoup moins.

Une délégation parlant au nom des pays les moins avancés a souligné les liens existant entre tous les aspects de l'annexe D, et non pas seulement la clarification des trois articles, mais également le traitement spécial et différencié et le renforcement des

capacités, ainsi que le soutien et l'assistance implicites s'agissant de ce dernier aspect.

Le Secrétariat a brièvement retracé l'élaboration du Cadre du diagnostic (processus d'examen, éléments essentiels du renforcement des capacités, Stratégie, et Cadre) et proposé de présenter un exposé à ce sujet si l'OMC souhaite à l'avenir obtenir des précisions complémentaires.

L'OMD a été invitée à assister à la prochaine réunion des 25 et 26 juillet, avec d'autres organisations internationales.